

En quête des assurances-vie et comptes oubliés

Une assurance-vie en déshérence ? Un compte bancaire inactif ? Les amendes sont tombées et la loi s'est durcie pour inciter les banques et assurances à retrouver les bénéficiaires. Un long travail d'enquête...

Où sont les milliards ?

Des comptes bancaires qui dorment depuis des décennies, des assurances-vie sans bénéficiaire... Fin 2015, pas moins de 5,4 milliards d'euros attendaient sur des assurances vie en déshérence, selon l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

La Cour des comptes avait estimé, en 2013, à 1,8 million le nombre de comptes bancaires inactifs, qui représentaient 1,2 milliard d'euros. Incongruité : la Cour avait aussi repéré 674 014 centenaires en France, titulaires de ces comptes, alors que l'Insee n'en recensait que 20 106. « **Cela signifie que les banques ont maintenu ouverts des comptes inactifs, appartenant à des personnes décédées depuis longtemps. Elles ont conservé l'argent dans leurs propres comptes** », grince Serge Maître, de l'Association française des usagers des banques (Afab).

En appliquant des frais de gestion annuels sur les comptes courants inactifs pendant plusieurs années, les banques ont pu « **prélever une partie importante des sommes inactives, voire parfois la totalité**

lorsque le montant de ces sommes est réduit », constatait aussi la Cour des comptes.

La Fédération bancaire française (FBF) reconnaît qu'il n'y avait pas, jusque-là, de « **recherches systématiques** ». Depuis janvier, précise-t-elle, les banques, sous l'impulsion de la loi, informent leurs clients et repèrent les comptes sans activité depuis plus d'un an.

Quelles sont les obligations ?

Pour remettre cet argent dans le circuit économique, plusieurs lois se sont succédées depuis 2007. La dernière, la loi Eckert de 2014, entrée en vigueur en janvier, oblige les banques et assureurs à intensifier leurs recherches. Elle a notamment confirmé l'obligation de consulter, chaque année, le Registre national d'identification des personnes physiques (RNIPP) de l'Insee, pour vérifier que l'assuré ou le titulaire du compte est toujours en vie.

Par ailleurs, les capitaux en déshérence depuis plus de dix ans (ou trois ans en cas de décès avéré) doivent être versés, à partir de juillet, à la Caisse des dépôts et consignation.

La situation évolue-t-elle ?

Oui. Le durcissement de la loi et les lourdes amendes prononcées ont fait bouger les assureurs. Quatre d'entre eux (CNP Assurances, Allianz Vie, Groupama Gan vie et Cardif Assurance Vie) ont été sanctionnés, en 2014 et 2015, par l'ACPR pour un montant total de 106 millions d'euros. Ce qui a fait grand bruit.

La prise de conscience, « **bien que tardive, est désormais réelle** », estime aujourd'hui le régulateur des banques et des assurances. En 2015, 1,9 milliard d'euros de capitaux en déshérence ont été remis à leurs bénéficiaires. 150 000 dossiers ont été confiés à des enquêteurs privés ou des généalogistes, contre 800 en 2013. Et les assureurs ont eux-mêmes embauché. Chez Axa par exemple, engagé dans des recherches depuis 2006, 200 personnes sont affectées aux recherches.

Les assureurs réclament de pouvoir consulter le fichier RNIPP à partir du numéro de Sécurité sociale, pour faciliter leurs démarches. De son côté, l'ACPR estime qu'il faut poursuivre les efforts...

Carine JANIN.



« Nos enquêtes nous font un peu entrer dans l'intimité des gens » Quelques conseils

Ils appellent les mairies, les hôpitaux, les responsables de cimetières. Naviguent sur les réseaux sociaux, Facebook, Viadeo, LinkedIn et dansnoscoeurs.fr. Contactent les voisins, les boulangers, les fleuristes du coin... Et manient, à longueur de journée, une matière humaine épaisse et délicate, pleine de chagrins et d'amour.

C'est le singulier travail des enquêteurs civils. ATER à Montbazou, au sud de Tours, en a fait l'une de ses spécialités. Mandatés par les assureurs et les banquiers pour rechercher des bénéficiaires, des héritiers, la centaine d'enquêteurs ne travaillent que par téléphone. Par souci de discrétion, mais aussi pour des raisons économiques, de temps. Démêlant les fils d'histoires familiales rarement ordinaires. Recherchant des sœurs, des tantes, des fils... qui parfois ne se parlent plus.

« Un mot sur une tombe »

Dans le cadre d'une assurance-vie, le bénéficiaire peut aussi être « **une femme de ménage, un gardien d'immeuble, un voisin, une nounou, la SPA ou les orphelins d'Auteuil** », rapporte François Le Blouc'h, directeur adjoint d'ATER.

Mais les enquêteurs n'annoncent pas que des bonnes nouvelles. « **Tout part toujours d'un décès, rappelle-t-il. Et les personnes n'en sont pas toujours informées. Il ar-**



Virginie Thomasiak, enquêtrice pour ATER ; François Le Blouc'h, directeur adjoint.



rive aussi que l'on dévoile des personnes qui n'avaient pas d'existence officielle. » Un fils inconnu. Une maîtresse. « **L'assurance-vie, c'est parfois un moyen de gratifier des gens qu'on n'a pu gratifier de son vivant, officiellement...** »

« **On entre un peu dans l'intimité des gens** », constate aussi Jean-Yves Calvo, responsable chez Axa du programme O'Connor, chargé de ces recherches. « **Ce matin, illustre Virginie Thomasiak, enquêtrice chez ATER, j'ai eu au téléphone un monsieur de 90 ans. Je recherchais la trace de sa femme, décédée il y a quinze ans. Il a pleuré...** »

Il faut aux enquêteurs une certaine délicatesse au bout du fil. Une ab-

solue neutralité. « **De la débrouillardise, de la persévérance aussi** », dit François Le Blouc'h. « **On a demandé, un jour, à un responsable de cimetière, de laisser un mot sur une tombe, pour retrouver un bénéficiaire. Ça a marché** », se souvient Jean-Yves Calvo.

Parfois aussi, il est écrit que le bénéficiaire de l'assurance-vie sera « **Ma conjointe Raymonde** ». Mais, au moment du décès, la conjointe s'appelle Nathalie...

Les recherches emmènent parfois les enquêteurs au-delà de l'Hexagone. « **On a tous eu à rechercher, aux États-Unis, une Française mariée à un GI à la Libération...** », confie François Le Blouc'h. Ou à mener des

recherches dans les anciennes colonies. Maroc, Algérie, Tunisie. L'essentiel des contrats a été signé dans les années 1970, 1980, 1990, mais ils peuvent être plus anciens.

Au final, ce ne sont jamais les enquêteurs qui annoncent la bonne nouvelle, au terme de recherches, parfois menées en une journée, parfois en trois mois. C'est l'assureur ou la banque qui s'en charge. « **Nous, on en dit le moins possible, poursuit Olivier Oria, directeur d'ATER. On indique seulement que l'on appelle dans le cadre de la clôture d'un contrat. Mais nos interlocuteurs, souvent âgés, croient parfois qu'on veut leur vendre quelque chose. Il faut rappeler...** »

Les enquêteurs ignorent les sommes en jeu. Des montants mirifiques ? Pas du tout. Chez Axa, par exemple, « **la moitié des contrats en déshérence ne dépasse pas les 300 €, rapporte Jean-Yves Calvo. Les souscripteurs de gros contrats sont, eux, mieux organisés. Il n'y a pas beaucoup de déshérence...** »

Fils unique, Christophe, 40 ans, agent d'entretien à Arras, a reçu l'an dernier le coup de fil d'un enquêteur. À sa grande surprise, son père, décédé cinq ans plus tôt, avait laissé une petite assurance-vie : 40 €. Avec, raconte-t-il, « **je suis allé fleurir la tombe de mes parents** ».

C.J.



Être attentif au courrier des banques.

Assurances-vie en déshérence

« **Nous recommandons aux souscripteurs d'informer les bénéficiaires, et de remettre à jour leurs coordonnées à chaque événement de vie** », indique Hubert Marck, directeur de la déontologie et des affaires publiques d'AXA France. Il est notamment recommandé aux femmes mariées qui ont changé de nom, de bien préciser leur nom de jeune fille.

C.J. et Jacques SAYAGH

Agira Quiconque se demande s'il n'est pas bénéficiaire d'une assurance-vie peut écrire à l'Agira (Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance), 1 rue Jules Lefebvre, 75 431 Paris Cedex 9. En apportant, outre sa pièce d'identité, la preuve du décès de l'assuré : copie de l'acte ou du certificat de décès (à demander en mairie).

La France en bref

Aides d'urgence pour les sinistrés des inondations



Chaque foyer sinistré par les inondations recevra « **500 € en moyenne** » pour « **parer aux premières nécessités** », a annoncé, hier, le Premier ministre. Une « **aide exceptionnelle** » sera aussi mise en place pour les commerçants et artisans. Selon l'Association française de l'assurance, le montant des dommages assurés serait compris, pour l'instant, entre 900 millions et 1,4 milliard d'euros.

Pour les agriculteurs, le ministre Stéphane Le Foll a annoncé de premières mesures, dont le chômage partiel, pour « **décharger les chefs d'entreprise dont les salariés ne peuvent pas travailler** ». L'évaluation des dégâts (ici, un maraîcher à Freuneuse, dans les Yvelines) devrait pouvoir commencer la semaine prochaine, après la décrue.

Un plaisancier disparaît aux Glénan, dans le Finistère

Un pêcheur plaisancier d'une soixantaine d'années, domicilié à Melgven, dans le Finistère, a disparu hier, à 6 h 30, dans l'archipel des Glénan. Un bateau de pêche a croisé son voi-

lier à la dérive, moteur et lumière allumés et ancre relevée. D'importants moyens de recherches nautiques et aériennes ont été déployés jusqu'à la nuit, en vain.

Orages dans le Nord et l'Est : un homme noyé

Un septuagénaire est mort noyé dans sa voiture, hier après-midi, près de Mondicourt (Pas-de-Calais), alors que de fortes pluies s'abattaient sur le nord et l'est de la France. Quinze autres départements étaient en « **vigilance orange** » pour de violents orages. De nombreux impacts de

foudre étaient attendus sur les Hauts de France, les Ardennes, la Champagne, la Bourgogne et la Franche-Comté. Par ailleurs, la « **vigilance orange** » pour des crues était maintenue, hier soir, le long de la Seine, dans les départements de l'Essonne, de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Loi Travail : la police des polices saisie de 48 enquêtes

« **Il y a eu 48 enquêtes judiciaires ouvertes, principalement à Paris et Rennes** », a indiqué, hier, la directrice de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN). Elles concernent essentiellement des accusations de violences policières, dans le cadre des manifestations contre la loi Tra-

vail. De son côté, Bernard Cazeneuve a incité les journalistes victimes de violences à porter plainte. Le ministre de l'Intérieur recevait, hier, les représentants de syndicats et associations de journalistes venus dénoncer le fait que certains sont devenus « **cibles privilégiées** » des forces de l'ordre.

Sarkozy peut rester président de LR jusqu'au 25 août

L'ancien chef de l'État officialisera sa candidature à la primaire « **quand il le voudra** », avant le 9 septembre. Dans cette hypothèse, il devra quit-

ter la présidence des Républicains avant le 25 août, a affirmé, hier, Thierry Solère, président du comité d'organisation.

CARRAIX 14h17 JUILLET 2016

VIEILLES CHARRUES

25 JUILLET 2016

AN ERER KOZH

PHARRELL WILLIAMS	MICHEL POLNAREFF
THE LIBERTINES	LOUANE
LES INSUS	MAJOR LAZER
EX-TÉLÉPHONE	
DISCLOSURE	
LANA DEL REY	JAIN
SUEDE	LOUISE ATTAQUE
PIXIES	PAROV STELAR
JEANNE ADDED	THE AVENER
ALAIN SOUCHON & LAURENT VOULZY	IBRAHIM MAALOUF
	NEKFEU

SAMEDI ET DIMANCHE COMPLETS. DERNIÈRES PLACES POUR JEUDI ET VENDREDI DISPONIBLES !

f /lesvieillescharruesofficiel @Charrues #charrues16

uest france